

chimie



CHIMIE — PHARMACIE — PLASTIQUES — CAOUTCHOUC — VERRE — PETROLE

Nouvelle Série

CPP 339.D.73

N° 31 — AOUT-SEPTEMBRE 1976

SOMMAIRE

POLITIQUE CONTRACTUELLE OU POLICE DES SALAIRES

pages 2-3

LE RAPPORT WISNER



4-5

EMPLOI EN PERIL DANS LES ENGRAIS

pages 6-7

23
OCT.

VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS

page 8

Licenciés Durafour

page 3

Bref Actions

page 6

Lettre ouverte au ministre

page 8

SEVESO

10 juillet : un accident survient à l'usine Iconesa construite à Seveso (Italie) par un groupe pharmaceutique multinational Roche-Givaudon. Deux kilos de dioxine, poison extrêmement dangereux servant de produit de base aux défoliants utilisés au Viêt-Nam et pour débroussailler, sont répandus dans l'atmosphère. Un millionième de gramme dans l'organisme humain suffit à donner un cancer du foie ; 0,6 millionième de gramme, chez la femme enceinte, pour accoucher d'un monstre. Ensuite, c'est le drame qui éclate ; l'opinion internationale est alertée de ce qui se passe à Seveso : zone de plusieurs dizaines d'hectares condamnés à jamais, avortements, carence des pouvoirs publics, responsabilité accablante des patrons, plusieurs milliards de liras pour soigner la population...

TIRER LES LECONS

Pour nous, travailleurs, il s'agit de tirer toutes les leçons de cet événement :

- Les patrons — on le savait — cherchent avant tout à faire des profits et peut importe l'utilité de ce que l'on produit et les risques à le fabriquer. Mais dans ce cas-là, c'est une firme suisse qui exporte l'usine de fabrication la plus dégueulasse en Italie. Les risques c'est pour les autres. La stratégie des firmes multinationales joue là-dessus : Rhône-Poulenc, Michelin, PUK réalisent près de la moitié de leurs chiffres d'affaires hors de France !... et faisant quoi ? A nous d'y regarder de près !

- Les patrons de Seveso n'ont jamais voulu dire ce qui y était fabriqué, les dangers que les travailleurs couraient, sous prétexte que le siège était en Suisse, que la direction locale ne sait pas, que le secret ne permettait pas, que de toute façon, les travailleurs n'y connaissent rien...

Et bien nous pensons que dans nos boîtes, on s'habitue à produire des trucs que l'on ne connaît pas. La Fédération a depuis longtemps avancé la revendication d'information des travailleurs sur les produits, les techniques employées et les risques encourus. Mais ce qui est vraiment un risque pour les travailleurs n'est pas considéré comme tel par le patron. Alors, il faut se battre pour avoir ces informations, ce droit à savoir. C'est chacun de nous, chaque lecteur de cet article qui doit être convaincu de la nécessité de contraindre les patrons à donner ces informations. C'est l'attitude de la maîtrise et des cadres qui sera également déterminante dans cette bataille ; la complicité avec le patron pour retenir

cette information ou le manque de curiosité sont, en la matière, criminels.

- Lorsque nous nous battons pour obtenir le droit aux organisations syndicales, de réunir les travailleurs concernés par une même production pour qu'ils échangent et discutent sur les conditions de travail, nous réclamons le seul moyen efficace pour que l'information circule.

- Les patrons à Seveso ont attendu 8 jours avant de parler 10 minutes au Conseil d'entreprise sur l'accident ! Est-ce que la chose ne peut pas se reproduire en France ?

Face à des géants, des organisations complexes comme les firmes multinationales, il faut pouvoir s'organiser collectivement.

- Savoir si des Seveso sont possibles en France est de la plus haute importance ; une campagne nationale d'information sur les patrons qui fabriquent où s'apprêtent à fabriquer, ou à faire fabriquer ailleurs des produits ou à utiliser des techniques dangereuses, doit être entreprise avec votre participation active.

- Il s'agit d'avoir de plus en plus barre sur les recherches de produits de remplacement des produits toxiques actuels et sur les recherches systématiques de toxicité des produits chimiques.

- Il faut pousser le bouchon plus loin et débattre entre nous de l'utilité sociale de certains produits que nous fabriquons. La dioxine, l'alphahévlindole, la benzidine sont-ils des produits utiles à fabriquer compte tenu des dangers qu'ils font courir aux travailleurs et aux populations. Sous prétexte de conserver l'emploi faut-il mettre en jeu des vies humaines ?

POLITIQUE CONTRACTUELLE OU POLICE DES SALAIRES ?

La France change de gouvernement, M. BARRE remplace M. CHIRAC. Si les hommes changent, la politique restera la même. Les pre-

ILS VEULENT BLOQUER LES SALAIRES

La France est frappée du mal de l'inflation, à savoir que les prix y galopent plus que de raison et surtout plus que ceux des pays voisins, l'Allemagne notamment. Les prix vont aussi plus vite que les salaires, mais cela s'entend peu dans les déclarations de ces Messieurs ou plutôt, ils ont tendance à dire qu'au contraire le pouvoir d'achat des salariés augmente.

Cependant, ces déclarations ont un point commun, il faut juguler l'inflation et ils ne connaissent qu'un seul remède : le blocage des sa-

mières déclarations du nouveau Premier Ministre font écho à celles de diverses personnalités entendues durant l'été.

lares, car, pour eux, l'augmentation « déraisonnable » des salaires est la cause essentielle de l'inflation. Bien sûr, les choses ne sont pas dites aussi crûment et ils préfèrent parler de « politique des revenus », de négociations entre les « partenaires sociaux ». De son côté, le Président du CNPF, M. CEYRAC, n'entend pas se laisser entraîner trop loin, il refuse toute négociation centrale — un nouveau Grenelle — car, pour lui, ce sont « des foires qui ne servent qu'à ceux qui hurlent le plus ».

UN BILAN NEGATIF

Nous n'avons pas la même analyse de l'inflation que le gouvernement et le patronat. Nous croyons qu'il faut en rechercher les causes dans les mécanismes mêmes du fonctionnement du système capitaliste international et nous disons que les véritables solutions résident dans des changements structurels, à savoir une autre organisation économique, politique et sociale dont les fondements seront socialistes et non plus capitalistes. Cependant, il faut ajouter que, même dans le système actuel, les politiques patronales et gouvernementales ne font qu'aggraver la situation. On a libéré la plupart des prix industriels et particulièrement ceux de la chimie ; le prix du naphta — matière première de la chimie — a été majoré le 1^{er} août. Il faut ajouter à cela un certain nombre d'augmentation des prix des services publics (PTT, Transports, ...).

LA MEDAILLE D'OR DE L'INEGALITE

Le laxisme gouvernemental au plan économique est à sens unique, le sens qui profite aux tenants du système capitaliste, par contre le gouvernement mène une politique rigoureuse en direction des tra-

montrant une enquête récente de l'OCDE (1). Cet organisme dont les experts ne peuvent être soupçonnés de parti-pris a calculé que, pour la France, le coefficient d'inégalité était de 11,2 alors qu'il est de 6,4 en Grande-Bretagne et de 4 aux Pays-Bas, pour les revenus des particuliers.

Aussi, quand on entend l'ancien Ministre du Travail DURAFOUR inviter les partenaires sociaux à débattre de la « modération des salaires », il faut un solide sens de l'humour pour ne pas bondir. D'autant que, pour une telle politique, les patrons n'ont pas besoin d'encouragements ministériels. L'UIC dans la Chimie refuse toute discussion sur les salaires et décide unilatéralement. L'UCSIP, dans le Pétrole, réussit, avec la complicité de certaines organisations (SCIP, FO et CFTC), à imposer un accord qui organise la police des salaires pour l'année 1976. Les patrons pétroliers sont les grands bénéfici-

OUI A LA NEGOCIATION CONTRACTUELLE

Nous n'avons jamais mis en cause la nécessité de la négociation contractuelle pour améliorer la condition des travailleurs. Nous avons toujours signé les accords qui apportaient des résultats positifs, et toute l'histoire ouvrière témoigne qu'ils le sont d'autant plus que le rapport de forces est en faveur des travailleurs. Mais nous entendons que les patrons respectent aussi les règles de la politique contractuelle. Cela veut dire qu'ils acceptent de discuter les revendications des travailleurs, qu'ils motivent et argumentent leur refus autrement que par des dérobades ou le mépris, cela veut dire aussi que la négociation ne soit pas le fait du prince avec le « c'est à prendre ou à laisser » sans compter les pratiques de chantage à la signature. Cela nécessite enfin que le patronat accepte les négociations avec les organisations dont la représentativité est incontestable même si elles ne lui plaisent pas. Actuellement, ce n'est pas la FUC-

ciaires de cet accord car il leur permet de négocier l'augmentation des prix des produits pétroliers en montrant qu'ils sont des patrons sérieux et que, dans leur branche, les salaires sont indexés sur l'indice INSEE.

Dans le verre, les travailleurs dans l'action se sont vus opposer un refus net des patrons de négocier les salaires dans l'entreprise. Les patrons se retranchent derrière leur Chambre patronale qui indexe l'évolution des salaires sur l'indice INSEE.

Et, enfin, comment croire à une « politique des revenus » quand on sait que, depuis toujours, dans les entreprises et au niveau des conventions collectives, les patrons refusent systématiquement de donner aux syndicats les informations précises sur les salaires réellement pratiqués ? La publicité des revenus n'est-elle pas le commencement d'une réelle politique des revenus ?

CFDT qui refuse la négociation contractuelle, mais un patronat particulièrement rétrograde qui n'accepte de causer qu'avec son ombre, c'est-à-dire des organisations qui ne remettent pas en cause sa toute puissance et qui, parce qu'elles sont faibles et sans consistance idéologique, acceptent en définitive de transformer en accord ce qui, du départ à la fin, ne constitue que des propositions patronales. D'ailleurs, pour que cela soit plus facile, elles évitent de présenter des revendications trop précises.

C'est parce que nous croyons à la négociation que nous continuerons à agir pour faire pencher le rapport de forces du côté des travailleurs.

(1) L'organisation de Coopération et Développement Economique regroupe 24 pays capitalistes parmi les plus industrialisés.

Licenciés Durafour... la liste s'allonge

Le ministre du Travail — DURAFOUR — a déjà à plusieurs reprises, autorisé le licenciement de délégués alors qu'ils avaient été refusés par les inspecteurs du travail, d'où la dénomination de « licenciés Durafour ». Il récidive pour deux délégués (ICFDT, ICGT) dont le licenciement avait été demandé par MICHELIN dans l'établissement de Vannes (Morbihan). La direction reproche aux délégués d'avoir bloqué la voiture du directeur de l'usine durant la grève de février 1976. L'inspecteur du travail avait refusé l'autorisation de licenciement considérant que, compte tenu des éléments d'appréciation dégagés au cours de l'enquête, les faits allégués devaient être replacés dans leur contexte et qu'ils ne pouvaient être retenus à l'encontre des délégués. DURAFOUR, saisi d'un recours hiérarchique par le PDG de la société Michelin annule la décision de l'inspecteur du travail après avoir écrit-il procédé à un examen approfondi de cette affaire.

Bien sûr la CFDT n'en reste pas là et nous agissons sur le plan juridique (recours au tribunal administratif) et sur le plan de l'action syndicale.

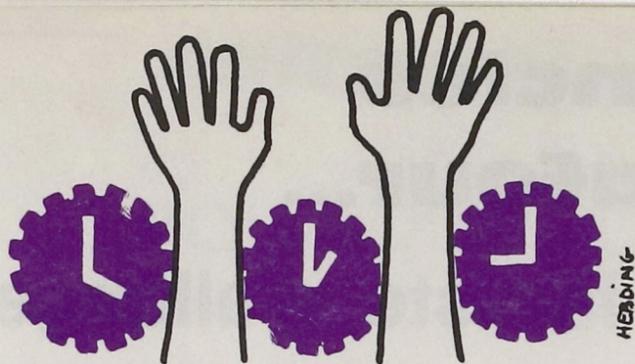
Dans une lettre ouverte au Ministère du travail, la CFDT rappelle à DURAFOUR que 16 délégués, depuis un an, sont ainsi licenciés avec son accord. Pour la quasi totalité d'entre eux les faits reprochés sont des faits de grève dans des entreprises appartenant au grand patronat (Grundig, Nestlé-Claudel, Poclain, Peugeot, Sairt-Frères et Michelin).

Dans un communiqué commun, les fédérations Chimie CFDT et CGT s'insurgent contre cette décision arbitraire qui vise à atteindre les délégués dans l'exercice de leur fonction. Elles déclarent se solidariser avec les travailleurs de MICHELIN Vannes et mettront tout en œuvre pour que la décision ministérielle soit rendue caduque.

Pour le gouvernement il est plus facile de réprimer l'action syndicale que d'obliger le patronat à négocier les revendications des travailleurs. A propos, Monsieur STOLERU, où en est l'amélioration de la condition des travailleurs manuels ?

... ceux de chez MICHELIN, plusieurs dizaines de mille, sont particulièrement intéressés.





LE RAPPORT WISNER SUR LE TRAVAIL POSTE CONFIRME LES POSITIONS DE LA FUC - CFDT

En 1966, notre Fédération des Industries Chimiques lançait une vaste enquête afin de mieux connaître les problèmes posés par le travail en équipes successives : le travail posté. Cette enquête révélait déjà les dangers et les inconvénients pour les travailleurs de cette forme d'organisation du travail. C'est pourquoi la fédération proposait la négociation d'un statut du travailleur posté. Le projet élaboré alors ne cherchait pas à faire des travailleurs postés une catégorie particulière, mais à améliorer réellement leurs conditions de travail et de vie. L'objectif était clairement formulé dans la présentation du projet de statut, il est toujours valable. « Si toute notre démarche devait aboutir à demander pour les travailleurs postés des compensations financières pour les inconvénients de ce genre de travail, nous ne pourrions que dresser un constat d'échec ».

Depuis, par une action continue, nous avons obtenu des changements significatifs dans plusieurs entreprises. Mais nous sommes loin d'avoir eu satisfaction sur l'essentiel. Les soi-disantes négociations sur les conditions de travail qui ont eu lieu récemment dans la Chimie et le Pétrole n'ont apporté aucune solution. Les patrons se refusent à admettre une quelconque réglementation qui permettrait, avec le contrôle syndical, de diminuer le recours au travail posté. Ils refusent aussi les revendications qui amélioreraient les conditions de vie et de travail de ces salariés.

Le ministère du travail avait demandé à M.

WISNER, professeur de physiologie du travail et d'ergonomie au CNAM, une étude dont les objectifs étaient de dresser un bilan des études réalisées dans ce domaine en France et à l'Étranger, de préparer des propositions sur l'aménagement des systèmes de roulement des postes et, enfin plus généralement, l'évolution souhaitable du travail par équipes, compte tenu du contexte économique et social.

Le Professeur WISNER et son équipe viennent de remettre leur rapport. Pour une très large part, il confirme ce que nous disons depuis plusieurs années ; il met l'accent sur les différentes nuisances du travail posté, il fait l'inventaire de tous les troubles de santé qui sont constatés chez les travailleurs postés. Le rapporteur fait un certain nombre de propositions visant à aménager les conditions du travail posté. Plusieurs d'entre elles correspondent à des revendications que nous défendons depuis des années. Leur adoption permettrait une amélioration réelle. Seulement, il faut bien s'interroger sur les suites qui seront données à ce rapport.

La balle est de nouveau dans le camp du gouvernement et du patronat, un rapport officiel vient maintenant confirmer ce que nous râchons depuis des années. Il serait un peu naïf de croire que ce sera suffisant pour les faire agir en conséquence. Ce rapport prouve, s'il en était besoin, que nous avons raison. Cela doit renforcer notre détermination à continuer notre action.

Un DANGER pour la SANTÉ



Du point de vue des rythmes biologiques

Peut-on modifier certains rythmes biologiques pour les adapter aux horaires du travail alternant ou de nuit? Les études montrent que cette adaptation reste partielle, variable et fragile. Ceci conduit à condamner le travail alternant et le travail de nuit.

Du point de vue des fonctions vitales

On constate des détériorations ou déficits spécifiques (sommeil, récupération physique ou nerveuse) dont la récupération ne peut être obtenue que par des compensations de même nature, ce qui souligne l'inadéquation des avantages financiers. Il existe une différence de qualité entre le sommeil de nuit et le sommeil de jour et ce déficit est cumulatif.

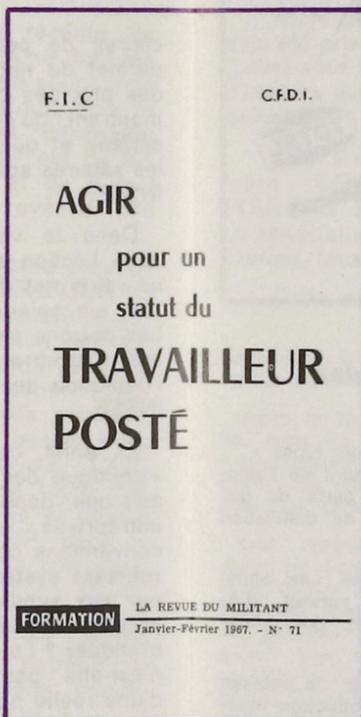
Du point de vue des activités personnelles, familiales et sociales

Si les difficultés du premier degré (vie matérielle et de famille) sont évidentes, les difficultés du second degré (rôle du conjoint — en particulier activité sexuelle et rôle parental) sont plus déterminantes.

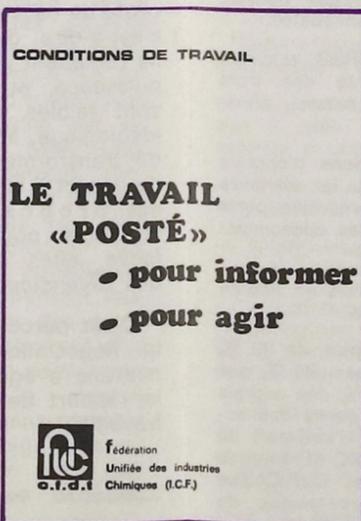
La pathologie (les maladies) du travail de nuit et des horaires irréguliers.

Les effets pathologiques se manifestent avec un certain retard et certains d'entre eux sont durables. Ils sont indirects. Par exemple les troubles nerveux ou digestifs résultent surtout de l'insuffisance et des troubles du sommeil.

En résumé, le rapporteur indique que : les constatations, globales, statistiques, sont suffisantes pour condamner le travail de nuit.



Fac-similé de la couverture du document édité par la FIC-CFDT en 1967 sur le statut du travailleur posté



Cette brochure éditée en 1974 est toujours d'actualité. Elle est disponible et peut être commandée au siège de la fédération (6 F l'exemplaire).

Des propositions qui rejoignent nos revendications

Nous sommes d'accord avec le Professeur WISNER lorsqu'il affirme :

« On en arrive à conclure que la voie adoptée jusqu'à présent, basée sur l'acceptation de conditions anormales de travail et leur association à des indemnités en supplément de salaire, puis à un reclassement plus ou moins satisfaisant lors de l'apparition de l'incapacité au travail posté, est d'une part profondément immorale puisqu'elle conduit à une valeur marchande de la santé des travailleurs et d'autre

part, inadaptée et insuffisante pour faire face au problème social ainsi posé ».

Les propositions d'aménagement tiennent compte de cette affirmation bien qu'elles ne règlent pas la totalité des problèmes. Pour plusieurs d'entre elles — nous ne citons que les plus importantes — nous pouvons mettre en face une revendication des travailleurs formulée encore récemment par la FUC-CFDT lors des discussions sur les conditions de travail avec les patrons de la chimie, du pétrole ou du verre.

■ Réduire systématiquement les besoins d'effectifs en travail de nuit spécialement entre 23 h et 05 h.

Nos revendications insistent sur la nécessité de diminuer et réglementer le travail posté et notamment, dans un premier temps, sur la SUPPRESSION DU TRAVAIL DE NUIT.

■ Alléger la charge et les contraintes du travail posté

— réduire la durée des postes spécialement celle du poste de nuit, par la généralisation des 5 équipes effectives.

Nous revendiquons une 5^e équipe avec un horaire hebdomadaire de 33 h 1/3.

— préserver les repos ou congés de fin de semaine permettant un repos de 2 jours après une période de 5 à 6 jours de travail.

— un repos de 24 heures consécutives après chaque séance de 2 ou 3 postes de nuit.

— assouplir au maximum les systèmes en mettant en place une procédure permanente de négociation

■ Favoriser la participation des travailleurs postés à la vie de l'entreprise :

— choisir les aménagements
— suivre les formations
— participer à la vie syndicale.

■ Améliorer les conditions de vie des travailleurs postés

— l'urbanisme et les bruits ambiants (une pièce insonorisée

dans les logements des postés, financée par l'entreprise)
— améliorer les transports pour réduire la fatigue

— favoriser les repas en famille
— organiser au sein de l'entreprise la prise de repas normaux.

■ Informer sur les conditions, les contraintes, les conséquences, et les règles de vie du travail posté et en particulier le travail de nuit.

■ Adapter la réglementation

— réglementer plus strictement le travail de nuit
— limiter et revoir périodiquement les autorisations de travail de nuit. L'accord des instances professionnelles et syndicales régionales et locales est dans ce cas indispensable pour les décisions de l'inspection du travail

— surveillance médicale spéciale
— considérer certaines conséquences du travail comme maladies professionnelles

— garantir le reclassement en horaire normal (qualification et revenus égaux) pour les travailleurs âgés d'au moins 45 ans et ayant accompli plus de 10 ans de travail posté.

● Permettre la mise en retraite volontaire des travailleurs postés âgés d'au moins 55 ans et ayant accompli 25 ans de travail posté sans abattement pour retraite anticipée.

Dans le dossier déposé par la FUC-CFDT aux différentes Chambres patronales, nous avons proposé des mesures soit similaires soit qui vont dans le même sens.

■ Encourager les études intéressantes l'aménagement des conditions du travail posté

et notamment la mise au point de processus non continus ou susceptibles de ralentissement et l'organisation d'une répartition nouvelle des tâches diminuant les effectifs nécessaires pendant la nuit.



BREF - ACTIONS - BREF - AC

CDF-CHIMIE MONT : grève terminée

L'assemblée générale des travailleurs a décidé la reprise du travail lundi 2 août. La grève durait depuis le 17 mai. FO a signé le protocole proposé par la direction ; la CFDT a refusé sa signature après avoir fait des contre-propositions pour améliorer un « accord » qui reste très insuffisant. La grève est terminée, mais les problèmes ne sont pas tous réglés et l'action reprendra certainement après les congés sous d'autres formes.

SARLINO A REIMS : lutte

contre 325 licenciements

Contrôlée par un groupe international, la société SARLINO décide d'arrêter ses productions actuelles de revêtements de sol. Elle continuera à vendre les produits fabriqués par les autres usines du groupe, d'où l'annonce, le 26 mai, de 325 licenciements.

Avec les autres syndicats CGT et CGC, la jeune section CFDT organise l'action des travailleurs pour sauvegarder l'EMPLOI.

GALLIMARD : Parfumerie à GRASSE

Les travailleuses (10) de cet atelier de conditionnement de parfums se sont mises en grève illimitée à partir du 9 août afin de rester dans le champ d'application de la CCN-Chimie, et ne pas être ramenées au statut du négoce (SMIC, suppression des avantages acquis) comme le veut le patron.

SAINT-GOBAIN DESJONQUIERES : licenciements et blocage des salaires

La FUC-CFDT dénonce la grossière manœuvre de la direction de SGD consistant à annoncer 520 licenciements lors de la réunion extraordinaire du Comité Central du 24 juin de SGD, pour faire plus facilement admettre aux travailleurs les mesures réellement envisagées.

- 97 licenciements pour les travailleurs âgés de 58 ans et plus ;
- blocage des salaires pour 6 mois sans rattrapage ultérieur.

La réunion de la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi du 4 août n'a pas permis de modifier la solution retenue par la direction, alors que le carnet de commande de SGD est rempli jusqu'à novembre.

Seule l'action des travailleurs pourra faire reculer la direction.

GROUPEMENT DES PHARMACIENS A BORDEAUX :

Victoire des travailleurs :

Après une semaine de grève, les travailleurs obtiennent :

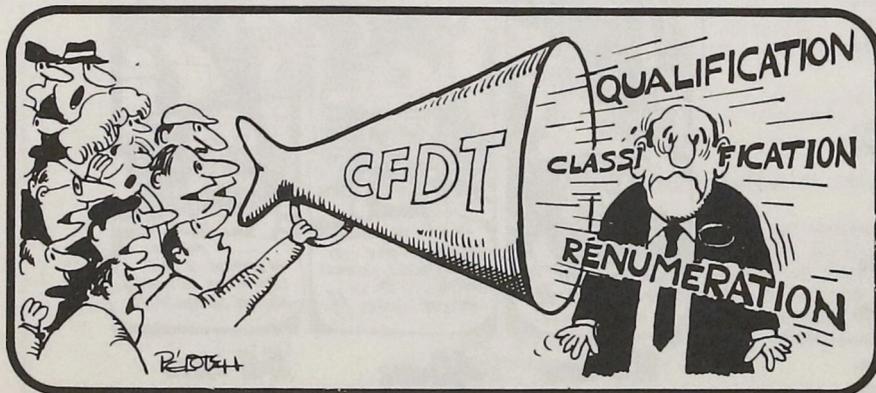
- une augmentation de salaire de 5 % au 1^{er} juillet,
- 10 points supplémentaires au coefficient des téléphonistes qui atteignent ainsi le coefficient 180.

SCPC CLERMONT-FERRAND : la lutte contre la fermeture de l'établissement continue :

Bien qu'en droit juridiquement indépendante, la SCPC appartient et est contrôlée par le groupe CARNAUD-TOTAL-INTERPLASTIC.

En février 1976, le Conseil d'Administration décide la fermeture de l'entreprise qui emploie encore 155 salariés. La direction ne fournit aucune justification économique. Il n'y a ni faillite, ni dépôt de bilan. Aussitôt l'action syndicale s'organise grâce à la présence active de la section CFDT. Malgré cette lutte, la direction, largement aidée par les pouvoirs publics — Monsieur PONCET, actuel secrétaire d'Etat, a participé pendant quelques années à la réorganisation du groupe CARNAUD, — maintient sa décision de fermeture. Le 20 juillet le tribunal de commerce annonçait la mise en liquidation de l'entreprise. Les salaires ne seront plus payés.

Pour empêcher le déménagement de l'usine au mépris de la légalité par le groupe CARNAUD, les travailleurs occupent leur usine depuis le 22 juillet. Les patrons ont choisi la période des vacances pour imposer plus facilement leurs décisions, ils n'ont pas encore gagné.



L'industrie française des engrais

Les engrais sont de trois types :
— les engrais azotés venant de l'ammoniac lui-même obtenu à partir du gaz naturel ou de l'essence de distillation directe du pétrole,

— les engrais phosphatés. Les phosphates sont importés surtout d'Afrique et, en complément, des Etats-Unis,

— les engrais potassiques : la potasse d'Alsace (10 % de la production mondiale) dépasse nos besoins.

Les engrais chimiques utilisés sont simples (un des trois types) ou composés par mélange de deux ou trois types d'engrais.

La France est dépendante en matières premières pour le gaz naturel, le pétrole et pour les phosphates.

Seuls les USA et l'URSS assurent une production importante des trois matières premières (gaz naturel, phosphates et potasse).

Les usines de fabrications d'engrais sont réparties sur tout le territoire français principalement près des ports et dans les zones de fortes consommations.

La production des engrais en France représente 19 000 emplois.

Six groupes assurent plus de 90 % des engrais azotés de base, 80 % des engrais phosphatés, 100 % des engrais potassiques, une grosse partie des engrais composés. Il s'agit d'une part de deux groupes d'Etat ; EMC (Entrepr. Minière et Chimique) et CdF-Chimie (diversification des Charbonnages de France vers la Chimie) ; d'autre part de quatre sociétés privées : GESA (filiale de Rhône-Poulenc et PUK), COFAZ (filiale de Pierrefitte-Auby et du groupe TOTAL), Ste-Chimique de la Grande-Paroisse (filiale d'Air Liquide), et la Société Gardinier (appartenant à la famille

Emploi en péril dans les engrais

Pour une autre politique

Alors que des mesures de chômage partiel avaient déjà été prises en 1974 et 1975, la période des vacances (juillet-août 1976) a vu se multiplier les arrêts d'usines, d'ateliers avec chômage partiel, licenciements ou arrêts définitifs.

Ces arrêts touchent APC Grand Couronne, Toulouse; COFAZ Le Havre, Ambarès, Sète; RHONE-POULENC Rouen; GESA Rouen, Chauny, Montargis, La Madeleine; LA GRANDE PAROISSE; CDF-Chimie; Carling, Mazingarbe (Nord).

Cette dégradation de l'emploi s'accompagne aussi

Gardinier et à un groupement de coopératives agricoles l'UGCAF).

Alors qu'un rapprochement avait eu lieu entre les deux groupes d'Etat, les restructurations récentes ont vu l'association de chacun des groupes d'Etat avec des groupes privés.

Les restructurations, voulues au moins par l'un des groupements coopératifs et par la société Gardinier sont-elles les prémices d'un dégauchissement des groupes d'Etat du secteur des engrais? Une chose est certaine: le contrôle de COFAZ par AGRICO CHEMICAL COMPAGNY (USA) risque d'entraîner l'ouverture massive du marché français aux engrais américains. Il est aussi à noter que le groupe Gardinier possède des mines de phosphates et des usines d'ammoniac aux Etats-Unis.

Les raisons de la situation actuelle

Cette situation est provoquée par une conjonction d'événements:

— l'augmentation des prix des engrais due à celle des matières premières (pétrole et phosphates)

— la baisse du revenu des agriculteurs déjà sensible en 1974 et 1975

— la sécheresse actuelle qui va peser sur ces revenus

— la pollution, c'est-à-dire le rejet de phosphogypse qui risque de servir d'alibi à la fermeture d'usines alors que des solutions sont possibles.

Les raisons du court terme risquent de masquer d'autres raisons que met en avant le rapport du groupe de travail engrais du VII^e plan.

— Le développement des importations d'engrais azotés d'une part des pays de l'Est et des pays producteurs de pétrole, et celui des engrais phosphatés venant des Etats-Unis ou d'Afrique d'autre part. Les importations sont liées à un « dumping » sur les

prix (casser les prix) exercé par les pays de l'Est et les USA sur lequel la CEE mène une enquête, à un développement des accords de troc, à des investissements pratiqués par les firmes nationales dans des pays tiers, payés par des importations d'engrais.

NOUS REFUSONS QUE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS SOIT AINSI BRADÉE.

Nos propositions

L'industrie des engrais est une activité d'utilité publique très importante pour l'agriculture française. Les formulations d'engrais doivent faire l'objet de recherche pour les adapter au mieux à la production agricole et les évolutions à long terme sont à définir avec cet objectif. Ne plus posséder cette industrie signifierait une dépendance accrue y compris politique lors d'un éventuel passage de la gauche au pouvoir. Cela signifierait aussi l'impossibilité d'un débat à long terme entre agriculteurs, travailleurs des engrais et consommateurs pour définir la meilleure utilisation des engrais chimiques, le développement des engrais non chimiques.

Les pays sous-développés producteurs de matières premières ont droit au contrôle de celles-ci et à une industrialisation de leur pays. Mais actuellement les multinationales ne tiennent aucun compte des vrais besoins de ces pays et l'implantation des usines est réalisée en fonction de la main-d'œuvre meilleure marché et orientée plus vers l'exportation dans les pays industrialisés que vers le développement interne. De plus les engrais font partie des industries polluantes que les multinationales ne sont pas fâchées d'exporter dans le Tiers-Monde. Seuls des accords internationaux sur les matières premières peuvent favoriser le développement des pays du Tiers-Monde.

Nous demandons donc:

— que des mesures gouvernementales

d'une dégradation des conditions de travail et de la sécurité: diminution des effectifs, recours aux intérimaires, polyvalence, généralisation du travail posté...

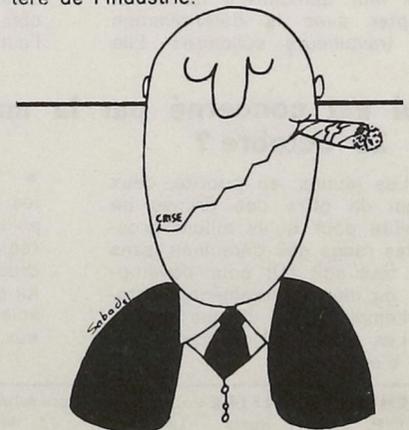
Aussi, faisant suite au travail mené par le Syndicat de Rouen et à la coordination de sections syndicales des engrais au plan national, la FUC en liaison avec la Fédération Générale de l'Agriculture CFDT a donné une conférence de presse le 2 septembre à Paris pour exposer les raisons de la situation actuelle et faire des propositions. La Fédération a édité parallèlement un dossier à destination des militants.

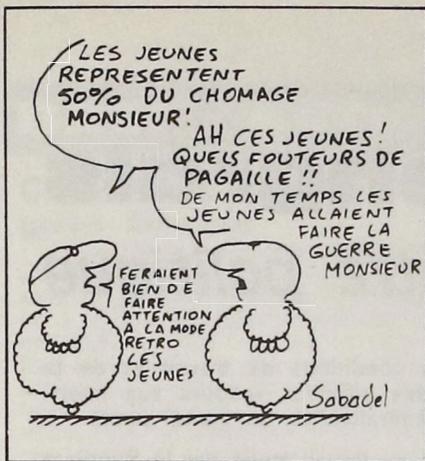
à court terme soient prises pour freiner les importations d'engrais des USA et des pays de l'Est, pour accélérer l'enquête de dumping de la CEE, pour transformer les futurs accords de troc et empêcher des constructions d'usines clé en mains payées par des importations, pour obliger les industriels à régler rapidement les problèmes de pollution par le phosphogypse, pour définir une politique cohérente dans la chimie d'Etat.

— qu'à long terme une recherche commune rassemblant les représentants des agriculteurs, des travailleurs des engrais et des consommateurs doit être menée. Pour notre part, nous sommes prêts à y contribuer.

Le développement de l'action

La Fédération engage ses sections syndicales à ne pas rester isolées et à développer les contacts entre elles et avec les travailleurs dans le cadre des structures CFDT. Elle favorisera la coordination entre les militants de la FUC, de la Fédération générale de l'agriculture et de la fédération de l'alimentation. Elle coordonnera les actions entre les différentes entreprises pour la défense de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail. Elle relancera la demande d'entrevue faite au Ministère de l'Industrie.





23 OCTOBRE

Vivre et travailler au pays

Le 23 octobre 1976, la CFDT et la CGT organisent une grande action nationale pour l'emploi surtout pour l'emploi des jeunes. Cette action prendra la forme de rassemblements régionaux. Car le

droit que nous voulons conquérir, c'est celui de vivre et travailler au pays.

La situation de l'emploi aujourd'hui ?

A la fin juillet :

— Sur 808 500 chômeurs, 313 756, soit 38,8 % sont des jeunes de moins de 25 ans. Parmi les jeunes, les 2/3 sont des femmes : ce sont elles qui ont le plus de mal à trouver du travail ; et de plus en plus : 16 % de plus en 1976 qu'en 1975.

— Un autre trait mérite qu'on le regarde : la durée du chômage s'allonge. Par exemple : En juin 1975, la durée moyenne du chômage était de 182 jours. Elle est passée un an après, en juin 1976, à 222 jours.

— Enfin, il faut détruire le mythe des « chômeurs bien contents de l'être » parce qu'ils touchent 90 % de leur salaire brut. En effet, les chiffres (officiels) se passent de commentaires. 334 637 chômeurs, soit 41,4 % ne touchent **AUCUNE INDEMNITE** ; 17 % n'ont que l'aide publique (335 à 405 F. par mois) ; 10,5 % ont 35 % de leur salaire (ASSE DIC) ; 18 % ont à la fois l'aide publique et les allocations ASSE DIC. Enfin, 13,5 %, soit 108 929 reçoivent 90 % de leur salaire.

Le 23 octobre, pour l'emploi ?

NOUS MANIFESTERONS EN MASSE LE 23 OCTOBRE, dans chacune de nos régions, selon l'organisation déterminée par nos Syndicats. Nous ne manifesterons pas pour demander une meilleure indemnisation du chômage, mais pour **AVOIR LE DROIT DE VIVRE ET DE TRAVAILLER AU PAYS**. Cela suppose que Patronat et Pouvoirs Publics prennent leurs responsabilités. Notre participation massive aux rassemblements régionaux leur démontrera qu'il faut compter avec la détermination des travailleurs solidaires. Elle

amplifiera l'action de ceux qui défendent un emploi menacé.

Travailler au pays ? Certes, mais les jeunes le rappellent parfois vigoureusement : **PAS POUR N'IMPORTE QUOI, N'IMPORTE COMMENT**.

Lutter pour le droit à l'emploi, c'est lutter aussi, partout, pour des effectifs suffisants, de meilleures conditions de travail, le respect des 40 heures de travail par semaine partout et pour tous, et sans qu'aucune police des salaires essaie de reprendre d'un côté ce qui serait accordé de l'autre.

Qui est concerné par la manifestation du 23 octobre ?

- Les jeunes, en priorité, ceux à qui on offre des primes de mobilité pour qu'ils aillent grossir les rangs des déracinés, sans que tout soit fait pour développer, ou même seulement maintenir l'emploi dans chaque région.
- Les chômeurs qui savent ce que c'est.

- **Tous les travailleurs**, toutes les familles qui veulent que « la politique » commence par se faire région par région, afin que les droits fondamentaux, comme celui de vivre et travailler au pays, soient d'abord développés chez eux.

Lettre ouverte

Monsieur le Ministre de l'Industrie,

« Je vous fais une lettre que vous lirez peut-être si vous en avez le temps... »

Vous vous préoccupez, paraît-il, de réorganiser l'Industrie Pharmaceutique. Grâce aux impôts que nous payons, vous allez proposer des capitaux à quelques grands groupes (SPECIA, SANOFI, PUK, SYNTHELABO, CLIN-MIDY) : pour leur permettre de « manger » plus facilement les petits. « On ne prête qu'aux riches », c'est bien connu...

Monsieur le Premier Ministre nous demande, à nous salariés, d'accepter que nos salaires n'augmentent pas trop... mais vous, vous proposez de « libérer les prix » pharmaceutiques. Les industriels s'en réjouissent : ils vont pouvoir les augmenter. Mais, dites-nous, qui paiera la note ?

Votre projet est peut-être très intéressant après tout.

Pourtant, nous aussi, à la CFDT, ça fait très longtemps que nous avons diagnostiqué des maladies dont souffre la Pharmacie et que nous y avons proposé des remèdes : sur l'organisation de la recherche, la lutte contre la publicité abusive et pour une vraie information, une meilleure organisation de la distribution des médicaments et le contrôle des prix des matières premières, etc.

C'est curieux, quand nous disons tout cela, on dirait que vous n'entendez jamais.

Enfin, vous allez peut-être organiser un grand débat public pour permettre aux Français de s'exprimer sur le remboursement des médicaments par la Sécurité Sociale ? L'information sur les médicaments ? L'organisation de la Santé qu'ils souhaitent ?

Cela vous donnerait sûrement quelques bonnes idées pour réorganiser tout le secteur de la Santé en France ?

L'ennui, c'est que ça a mal commencé : vous faites vos démarches en douce, en plein mois d'août...

Et puis, à dire vrai, quelque chose nous chagrine, nous inquiète ; foi de travailleurs, nous n'avons pas encore vu de « restructuration » sans licenciements.

Circonstance aggravante : voilà un an que nous discutons avec nos patrons de la Pharmacie pour obtenir quelques garanties sur l'emploi. Ils nous disent qu'ils ne peuvent rien garantir. Alors, comment va se passer votre réorganisation ? Vous, Monsieur le Ministre de l'Industrie, vous saurez les contraindre, nos patrons, à nous maintenir notre emploi ?

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que nous serons très attentifs à votre réponse — non pas aux mots, mais aux faits — et que nous agirons en conséquence.